

Er études et Résultats

N° 568 • avril 2007

La population des allocataires du RMI : tendances d'évolution et disparités départementales

Depuis sa création fin 1988, le RMI a connu une forte croissance au cours de ses premières années d'existence (+17,4 % par an en moyenne entre 1989 et 1994), moins soutenue par la suite (de l'ordre de 4,7 % par an), avec des fluctuations liées à la situation du marché du travail. La part des hommes vivant seuls et celle des familles monoparentales, majoritaires dès la création du RMI, s'est renforcée et représente respectivement 38 % et 25 % des foyers allocataires en 2005.

Les bénéficiaires du RMI sont relativement plus jeunes que la population d'âge actif, même si le vieillissement général de la population a contribué à une hausse de 10 points de la part des bénéficiaires âgés de 40 ans ou plus. Toutefois, entre 1995 et 2005, l'augmentation du taux de recours au RMI participe davantage à la hausse du nombre de bénéficiaires pour toutes les classes d'âge que l'augmentation globale de la population d'âge actif.

Les départements d'outre-mer, le pourtour méditerranéen, le nord de la France et la région parisienne concentrent toujours fin 2005 davantage d'allocataires du RMI. Contrairement à la métropole, les DOM comptent proportionnellement plus de familles et d'allocataires d'âge intermédiaire.

Marie ANGUIS

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)
Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement
Ministère de la Santé et des Solidarités

CRÉÉ par la loi du 1^{er} décembre 1988, le revenu minimum d'insertion (RMI) constitue l'un des dix minima sociaux en France¹.

Le système des minima sociaux, fondé sur un principe de solidarité, permet le versement de prestations sociales non contributives visant à garantir un revenu minimal à une personne et à sa famille. Le RMI représente, avec 1,3 million d'allocataires à la fin de l'année 2005, le dispositif le plus important des minima sociaux en vigueur qui concernent au total 3,5 millions d'allocataires. Il constitue un dernier filet de sécurité pour les personnes démunies qui ne peuvent prétendre à aucun des autres minima sociaux, tous destinés à des catégories spécifiques de la population (personnes âgées, invalides, handicapées, parents isolés, veufs, chômeurs en fin de droits...). L'accès au RMI est de ce fait soumis aux seules conditions de ressources, de résidence légale sur le territoire et d'âge (avoir au moins 25 ans ou au moins un enfant à charge pour les personnes plus jeunes). Les personnes bénéficiant du RMI doivent suivre des actions d'insertion (le « I » de RMI) que la collectivité (le département depuis la décentralisation intervenue au 1^{er} janvier 2004) est chargée d'accompagner.

À vocation « généraliste », le RMI s'adresse à une population potentiellement hétérogène dont les caractéristiques en termes d'âge et de configuration familiale ont évolué au fur et à mesure de l'augmentation du nombre de ses allocataires depuis sa création.

Généralement orienté à la hausse depuis la création du RMI, le nombre d'allocataires a connu des fluctuations liées à l'état du marché du travail

Depuis la création du RMI, le nombre de ses allocataires a augmenté (graphique 1). En métropole et dans les départements d'outre-mer, 410 000 allocataires étaient présents dans le dispositif dès la première année fin 1989 et 910 000, soit plus du double, fin 1994. La forte croissance des effectifs au cours de cette période (+17,4 % par an en moyenne) rend compte en premier lieu de la montée en charge du dispositif. Elle reflète également l'atonie de la conjoncture économique, avec en particulier la récession de 1993 et la dégra-

duction concomitante du marché du travail. Le nombre de chômeurs était ainsi passé de 2,2 à 3,1 millions de mai 1990 à mai 1994 en métropole². Enfin, la réforme de l'assurance chômage intervenue en 1992 et 1993 avait durci les conditions d'accès à l'indemnisation, ce qui avait contribué à la hausse des effectifs allocataires du RMI.

Au cours des années 1995 à 1999, le nombre d'allocataires du RMI a continué à croître, mais à un rythme nettement moins soutenu (+4,7 % par an) et fin 1999, le dispositif atteignait un effectif de 1 150 000 personnes. Cette deuxième phase correspond à une période de fluctuations importantes sur le marché du travail : après avoir diminué de mai 1994 à juillet 1995, le chômage est reparti à la hausse jusqu'en juin 1997, pour reculer ensuite fortement pendant près de quatre années consécutives (840 000 chômeurs de moins en métropole entre juin 1997 et mai 2001). En lien avec cette amélioration, mais avec un effet « retard », le nombre d'allocataires du RMI a diminué de 3,2 % par an en 2000 et 2001, le dispositif retrouvant un effectif similaire à celui de 1997, soit 1 070 000 allocataires à la fin de l'année 2001.

Enfin, au cours des années 2002 à 2005, l'évolution du nombre d'allocataires du RMI s'est à nouveau orientée à la hausse, avec une croissance de 4,7 % par an en moyenne, du même ordre que celle des années 1995 à 1999. Elle a culminé à +8,2 % en 2004, année qui a été par ailleurs celle de la décentralisation de la gestion du RMI dans les départements. En effet, la situation difficile sur le marché du travail entre 2002 et 2004 a entraîné une augmentation progressive du nombre de chômeurs ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage. Cette tendance a, en outre, été amplifiée par l'entrée en vigueur de la dernière réforme de l'assurance chômage décidée fin 2002, qui s'est notamment traduite par un raccourcissement des durées d'indemnisation.

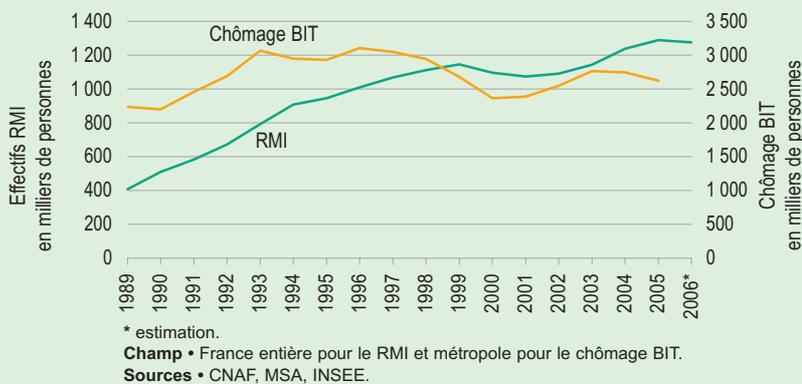
En 2006, le nombre d'allocataires du RMI a diminué en particulier au dernier semestre. Entre décembre 2005 et décembre 2006, cette diminution a été de 1,0 %, suite à l'amélioration du marché de l'emploi depuis juin 2005 et à

1. Il existe neuf dispositifs nationaux (revenu minimum d'insertion, allocation de parent isolé, allocation aux adultes handicapés, allocation de solidarité spécifique, allocation équivalente retraite de remplacement, allocation d'insertion, minimum vieillesse, minimum invalidité, allocation veuvage) et un dispositif spécifique aux départements d'outre-mer (revenu de solidarité).

2. La série historique du nombre de chômeurs au sens du Bureau international du travail, calculée par l'INSEE, n'est disponible que pour la métropole.

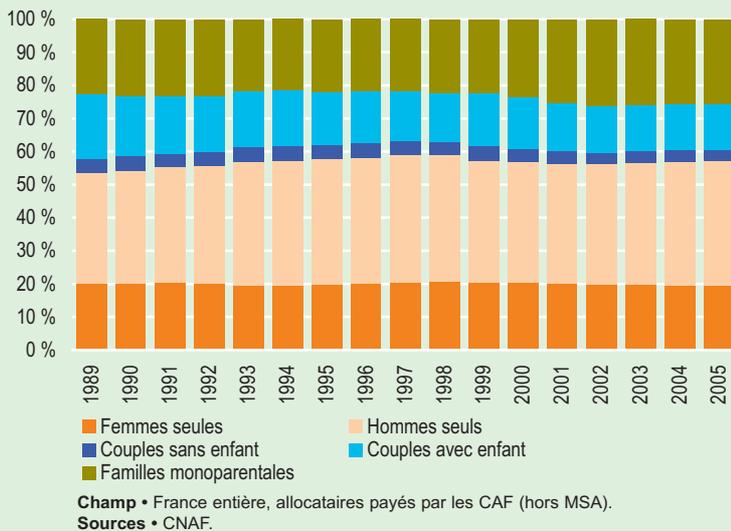
GRAPHIQUE 1

Nombre d'allocataires du RMI et de chômeurs au 31 décembre de 1989 à 2006



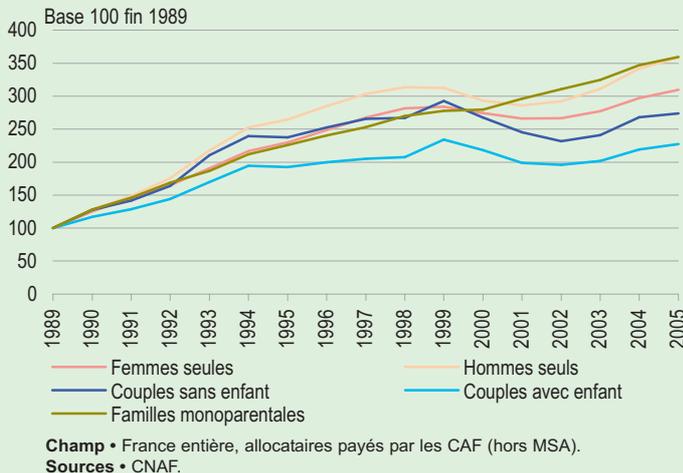
GRAPHIQUE 2

Répartition des allocataires du RMI suivant leur situation de famille au 31 décembre de 1989 à 2005



GRAPHIQUE 3

Nombre d'allocataires du RMI au 31 décembre de 1989 à 2005



l'activation des dispositifs d'aide à l'emploi ciblés sur les allocataires de minima sociaux (Cazain *et al.*, 2007).

Les hommes vivant seuls et les familles monoparentales ont toujours représenté la majorité des foyers allocataires

Dès la fin 1989, les hommes vivant seuls, et les familles monoparentales ont composé la majorité des foyers allocataires³ du RMI payés par les caisses d'allocation familiale⁴ (respectivement 34 % et 22 % des foyers allocataires) [graphique 2]. À cette même date, les femmes seules et les couples avec enfant(s) représentaient chacun 20 % des foyers, les couples sans enfant étant très minoritaires (4 % des foyers).

La part des hommes seuls et celle des familles monoparentales se sont globalement renforcées depuis et représentent à la fin de l'année 2005 respectivement 38 % et 25 % des foyers allocataires, soit 4 et 3 points de plus qu'en 1989. À l'inverse, la proportion de couples avec enfant(s) a reculé de 6 points, s'établissant à 14 % à la fin 2005. Enfin, les proportions de femmes seules et de couples sans enfant sont restées quasi identiques depuis la création du RMI.

L'accroissement de la part des familles monoparentales parmi les foyers allocataires du RMI s'est essentiellement produit à partir de 1999⁵ et peut refléter en partie une tendance plus générale à l'augmentation des ruptures familiales. Ces familles constituent en effet la seule catégorie d'allocataires dont les effectifs ont constamment augmenté depuis la création du RMI, y compris en 2000-2001.

Pour toutes les autres catégories d'allocataires, les évolutions ont au contraire été sensibles à l'amélioration de la conjoncture, avec un certain décalage dans le temps par rapport au cycle du chômage (graphique 3).

Les données du dernier recensement général de la population de 1999 fournissent des éléments de comparaison permettant de mieux caractériser la population des foyers allocataires du RMI⁶. Cette comparaison met en évidence en premier lieu la très nette surreprésentation des familles monoparentales : leur

3. Pour la CNAF, le foyer allocataire regroupe la personne allocataire, son conjoint et les personnes à sa charge.

4. Dans cette partie, comme dans les suivantes, l'analyse porte uniquement sur le champ des allocataires payés par les caisses d'allocation familiale (CAF), hors ceux rattachés aux caisses de la mutualité sociale agricole (CMSA). Les allocataires dépendant des CAF représentent 98 % des Rmistes à la fin 2005.

5. De même, le nombre d'allocataires de l'allocation de parent isolé (API), minimum social attribué à certaines familles monoparentales, augmente continuellement depuis 1999.

6. Cette comparaison concerne uniquement la population vivant en métropole. Elle porte sur les personnes âgées de 25 à 59 ans (source RP-INSEE) et les allocataires du RMI âgés de 25 à 59 ans et leur conjoint, les conjoints étant supposés appartenir en moyenne à la même tranche d'âge que les allocataires (source CNAF).

proportion y est trois fois plus importante que dans l'ensemble de la population de même âge. Ce sont, en second lieu, les personnes seules qui sont surreprésentées : 52 % des allocataires du RMI âgés de 25 à 59 ans et 21 % la population du même âge, les hommes seuls en particulier (34 % versus 13 %). À l'inverse, la part des personnes en couples avec ou sans enfant est beaucoup plus faible parmi les bénéficiaires du RMI⁷ (30 % versus 73 %).

Les bénéficiaires du RMI sont relativement plus jeunes que la population d'âge actif

À la fin de l'année 2005, 23 % des adultes bénéficiaires du RMI avaient moins de 30 ans (dont 4 % moins de 25 ans), 31 % avaient entre 30 et 39 ans, 26 % entre 40 à 49 ans et 20 % 50 ans ou plus (graphique 4). Le terme de bénéficiaires recouvre ici les allocataires administratifs et leur conjoint éventuel. En effet, le RMI étant une allocation familiale, ces derniers bénéficient au même titre que l'allocataire du dispositif (allocation et accompagnement)⁸.

Par rapport à la population d'âge actif en France (personnes âgées de 20 à 64 ans), la proportion de jeunes est plus importante parmi les bénéficiaires du RMI⁹. Ainsi, la part des 25-29 ans y est 1,7 fois plus élevée. De même, celles des 30-34 ans et des 35-39 ans sont respectivement 1,4 fois et 1,2 fois plus importantes. À l'inverse, les bénéficiaires du RMI de 55 ans ou plus sont sous-représentés, avec un rapport à l'ensemble de la population âgée de 20 à 64 ans de 0,7 pour les 55-59 ans et de 0,4 pour les 60-64 ans.

La proportion de bénéficiaires parmi la population d'âge actif culmine ainsi à 6,9 % pour les 25-29 ans (contre 4 % en moyenne), et décroît avec l'âge, s'établissant à 1,4 % pour les 60-64 ans (tableau 1). Le recours plus fréquent au RMI parmi les actifs plus jeunes renvoie notamment aux conditions de durée d'affiliation au régime d'assurance chômage ouvrant droit aux différentes filières d'indemnisation, ou de durée d'activité passée permettant de bénéficier de l'allocation de solidarité spécifique (ASS)¹⁰.

7. Pour la CNAF, le foyer allocataire regroupe la personne allocataire, son conjoint et les personnes à sa charge. Pour l'INSEE, le ménage est défini comme l'ensemble des occupants d'une résidence principale, qu'ils aient ou non des liens de parenté.

8. Les conjoints sont supposés appartenir, en moyenne, à la même tranche d'âge que les allocataires.

9. Les calculs présentés dans cette partie sont effectués sur le champ des personnes âgées de 20 à 64 ans. Il existe des « bénéficiaires » du RMI en dehors de cette tranche d'âge, mais qui représentent une proportion très marginale des effectifs. Ainsi, fin 2005, 7 200 allocataires du RMI payés par les CAF étaient âgés de 65 ans ou plus, ils représentaient 0,6 % du champ des allocataires payés par les CAF. L'ensemble des « bénéficiaires » du RMI âgés de moins de 25 ans a par ailleurs été affecté à la tranche d'âge 20-24 ans.

10. L'ASS est une allocation de chômage du régime de solidarité gérée par l'État. Elle s'adresse aux chômeurs ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage et justifiant d'au moins cinq années d'activité salariée au cours des dix années ayant précédé la rupture du contrat de travail.

GRAPHIQUE 4

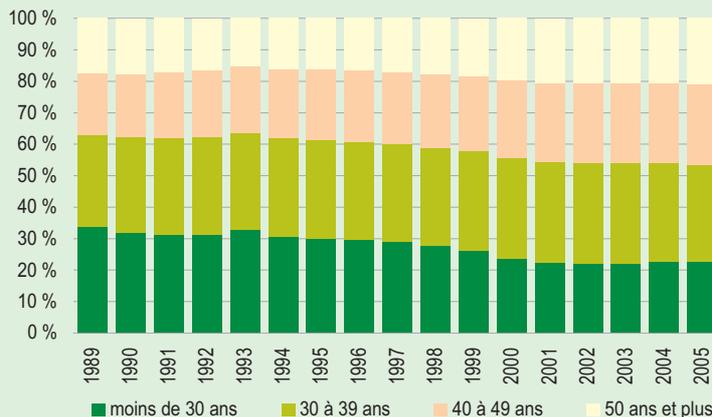
Répartition par âge de la population française et des bénéficiaires du RMI à la fin 2005



Champ • France entière, population âgée de 20 à 64 ans et bénéficiaires (allocataires et conjoints éventuels) payés par les CAF âgés de 20 à 64 ans.
Sources • CNAF, INSEE.

GRAPHIQUE 5

Répartition par âge des bénéficiaires du RMI au 31 décembre de 1989 à 2005



Champ • France entière, bénéficiaires (allocataires et conjoints éventuels) payés par les CAF (hors MSA).
Sources • CNAF.

TABLEAU 1

Évolution du taux de recours au RMI entre 1995 et 2005

Âge	Taux de recours au 31 décembre 1994 (en %)	Taux de recours au 31 décembre 2005 (en %)	Évolution 1995-2005 en points
20-24 ans	1,3	1,5	0,2
25-29 ans	6,3	6,9	0,7
30-34 ans	4,3	5,6	1,3
35-39 ans	3,2	4,9	1,7
40-44 ans	2,9	4,5	1,6
45-49 ans	2,7	4,0	1,3
50-54 ans	2,6	3,5	0,9
55-59 ans	2,1	2,7	0,6
60-64 ans	0,9	1,4	0,5
20-64 ans	3,1	4,0	0,9

Lecture • Le taux de recours au RMI correspond au nombre de bénéficiaires du RMI (allocataires et conjoints éventuels) rapporté à la population française du même âge.

Sources • CNAF, INSEE, calculs DREES.

La part croissante des bénéficiaires du RMI de plus de 40 ans est en grande partie liée au vieillissement de la population

À la fin de l'année 2005, les personnes âgées de 40 ans ou plus représentent un peu moins de la moitié des bénéficiaires du RMI (46 %). Depuis la création du RMI leur part a crû de 10 points (graphique 5). En particulier, la part des 40-49 ans est passée de 19 % à la fin de 1989 à 25 % à la fin 2001, et est proche de 26 % fin 2005. La part des 50 ans et plus, d'abord en recul de 2 points entre 1989 et 1993 (passant de 17 à 15 %), a crû ensuite jusqu'en 2001, atteignant alors pratiquement 21 %. Elle est restée stable depuis.

Le vieillissement de la population en France explique en partie ces évolutions, compte tenu notamment de l'importance des générations nées après la seconde guerre mondiale. Ces dernières ont commencé à atteindre 40 ans à partir de 1986 et 50 ans à partir de 1996, contribuant ainsi à une déformation sensible de la pyramide des âges.

Plus généralement, l'évolution des effectifs du RMI dans chaque catégorie d'âge peut s'expliquer par la combinaison de deux facteurs : un effet « démographique » (augmentation de la population appartenant à une tranche d'âge donnée) et un effet « recours » (augmentation du pourcentage de bénéficiaires du RMI dans cette même tranche d'âge, c'est-à-dire du recours de cette tranche d'âge au dispositif). L'effet « recours » peut évoluer globalement, en fonction des modifications du seuil de ressources pour l'accès au RMI ou en raison d'un effet conjoncturel général.

Entre 1995 et 2005, une hausse du nombre de bénéficiaires du RMI due à 14 % à des effets démographiques et à 86 % à l'évolution des taux de recours au dispositif

Tous âges confondus, l'évolution du nombre de bénéficiaires inscrits au RMI au cours des années 1995 à 2005 s'explique à 14 % par les évolutions démographiques de la popu-

lation en France et à 86 % par l'évolution des taux de recours au RMI (tableau 1).

Le taux de recours au RMI a augmenté entre 1995 et 2005 quelle que soit la classe d'âge, ce qui explique de manière essentielle la hausse du nombre d'allocataires. Parallèlement, la population d'âge actif a globalement augmenté, participant également à cette hausse, mais celle-ci s'est concentrée sur les tranches d'âge supérieures, contribuant ainsi à la déformation de la pyramide des âges des allocataires.

En effet, la population des moins de 35 ans a diminué d'environ 7 % entre 1995 et 2005. L'effet démographique joue alors fortement à la baisse sur le nombre d'allocataires du RMI à ces âges, mais est largement compensé par l'augmentation du taux de recours au RMI au cours de la période, passé en moyenne de 4 % à 4,7 %. À partir de 35 ans, l'effet démographique participe au contraire à la hausse du nombre d'allocataires. Il explique en particulier près de la moitié de l'augmentation du nombre d'allocataires du RMI âgés de 50 à 59 ans.

Davantage d'allocataires du RMI dans les DOM, autour du bassin méditerranéen, dans le Nord et en région parisienne

Fin 2005, une quinzaine de départements concentraient la moitié des allocataires inscrits au RMI : les trois départements les plus importants des DOM, quatre départements d'Île-de-France et plusieurs départements situés dans le nord de l'hexagone, ainsi que sur le pourtour méditerranéen. En particulier, cinq départements rassemblaient le quart des allocataires : le Nord, la Réunion, les Bouches-du-Rhône, Paris et la Seine-Saint-Denis, avec plus de 50 000 allocataires dans chacun d'entre eux.

Cette concentration, notamment en Île-de-France, s'explique en partie par l'importance de la population d'âge actif qui y réside. Ainsi par rapport à la population des 20 à 64 ans, la part d'allocataires du RMI, qui est de 3,5 % en moyenne à la fin 2005 pour la France entière, atteint

des niveaux très supérieurs dans les quatre départements des DOM, allant de 13 % en Guyane à 17 % à la Réunion (carte 1). En métropole, elle est de l'ordre de 5 % à 6 % dans le bassin méditerranéen, le Nord et en Seine-Saint-Denis, zones du territoire qui enregistrent également les taux de chômage les plus élevés [Adjé et Nauze-Fichet, 2006].

En métropole, davantage de personnes seules en région parisienne et en Bretagne et de familles monoparentales dans le Sud parmi les allocataires du RMI

Les caractéristiques des allocataires du RMI, en termes de situation familiale, sont également différenciées selon les départements. La proportion d'hommes seuls parmi les allocataires du RMI, déjà très élevée en moyenne en métropole (38 %), est particulièrement importante à Paris (50 %) et dans les départements d'Île-de-France (46 % dans les Hauts-de-Seine et les Yvelines), mais aussi en Bretagne (46 % dans le Finistère et 44 % en Ille-et-Vilaine). Celle des femmes seules varie, quant à elle, entre 17 % dans le département du Nord et l'Yonne à 26 % en Haute-Corse ou à Paris (pour 20 % en moyenne en métropole).

En France métropolitaine, 59 % des allocataires du RMI vivent seuls. À Paris, plus des trois-quarts des allocataires du RMI sont dans ce cas, ainsi que plus des deux tiers de ceux des Hauts-de-Seine et des Yvelines (carte 2). Ils sont également nombreux en Bretagne : 66 % dans le Finistère, 65 % en Ille-et-Vilaine, 63 % dans le Morbihan.

Les couples sans enfants, toujours très minoritaires parmi les allocataires du RMI, sont surtout présents dans des départements à faible densité de population (Creuse, Lozère, Aveyron, Cantal...). Les couples ayant des enfants à charge sont plus présents dans le nord de la France (dans le Nord-Pas-de-Calais et en Picardie) et dans la région Centre. Leur part est alors de l'ordre de 17 %, contre 13 % en moyenne.

Enfin, la proportion de familles monoparentales parmi les allocat-

taires du RMI va de 14 % à Paris à 29 % en Haute-Corse, pour une moyenne nationale de 24 % (carte 3). Leur part est de 2 points supérieure à la moyenne dans un quart des départements métropolitains. Ils se situent sur le pourtour méditerranéen (Bouches du Rhône, Hérault, Vaucluse) ou dans les régions du Nord et de l'Est (l'Eure, la Seine-Maritime, l'Oise, le Pas-de-Calais, l'Aisne, la Moselle, les Vosges...).

Les allocataires plus jeunes sont surtout présents dans la moitié nord de la France et les plus âgés dans le Sud

Dans la moitié nord de la France, la proportion d'allocataires de moins de 30 ans est souvent plus élevée que dans l'ensemble de la métropole. En particulier, en Ile-et-Vilaine, la proportion d'allocataires de moins de 30 ans est de plus de 30 %, alors qu'elle est de 23 % en moyenne en métropole. À l'inverse, les allocataires de plus de 50 ans sont surtout présents dans les régions du Sud: plus de 30 % dans les Alpes-Maritimes ou en Corse du Sud, contre 22 % en moyenne. Les disparités d'âge des allocataires du RMI dans les départements, très marquées pour les moins de 30 ans et les plus de 50 ans, le sont peu pour les âges intermédiaires. La part des allocataires de 30 à 39 ans varie ainsi de 26 % à 33 % et celle des 40 à 49 ans de 21,8 % à 30,6 %.

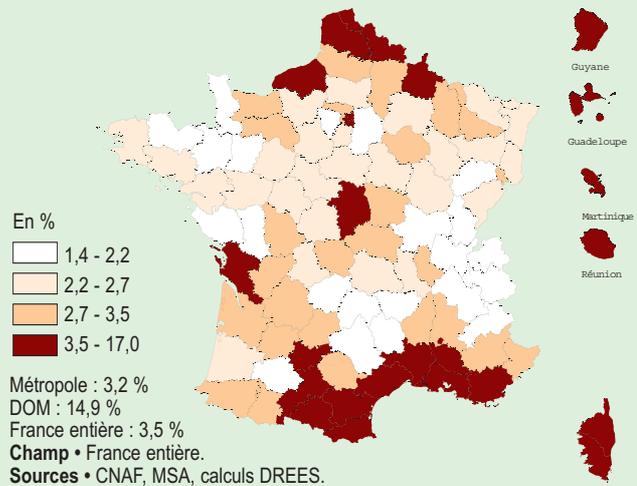
Les différences Nord/Sud sont, quant à elles, essentiellement le reflet de la structure par âge de la population dans les départements, les personnes âgées de 20 à 29 ans étant proportionnellement plus nombreuses dans le nord de la France et celles de 50 ans ou plus dans le Sud.

Les départements d'outre-mer comptent une plus forte proportion de familles au sein des foyers allocataires du RMI

Au 31 décembre 2005, environ 12 % des allocataires du RMI vivaient dans ces départements. La proportion de personnes seules parmi les allocataires du RMI y est cependant moins importante qu'en France métropolitaine (46 % versus 59 %), et plus particulièrement de femmes

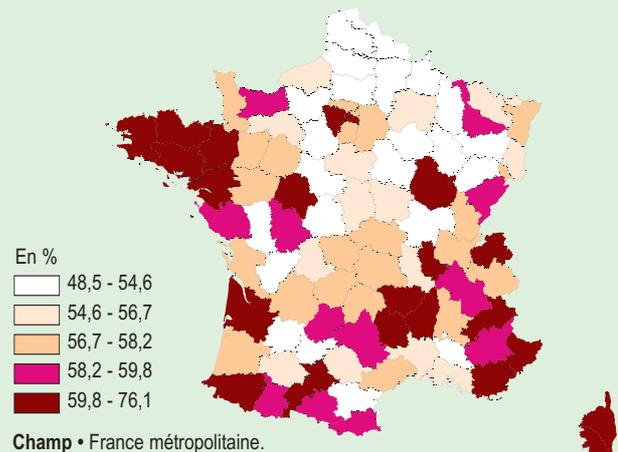
CARTE 1

Proportion d'allocataires du RMI parmi la population âgée de 20 à 64 ans au 31 décembre 2005



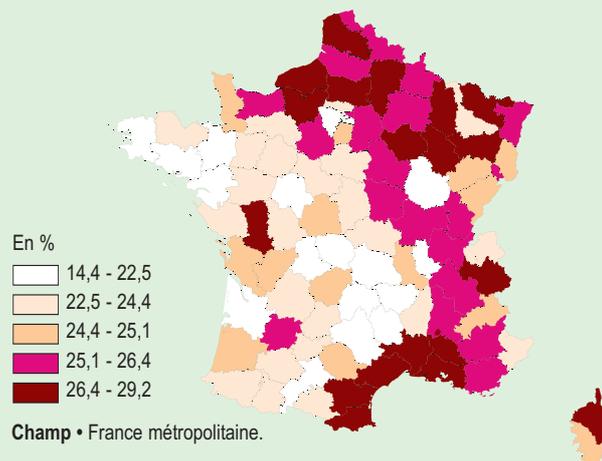
CARTE 2

Part des personnes seules parmi les allocataires du RMI au 31 décembre 2005



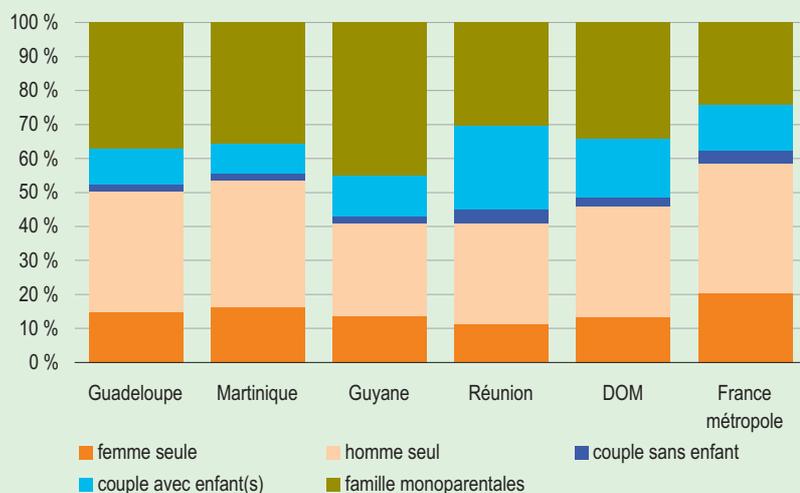
CARTE 3

Part des familles monoparentales parmi les allocataires du RMI au 31 décembre 2005



■ GRAPHIQUE 6

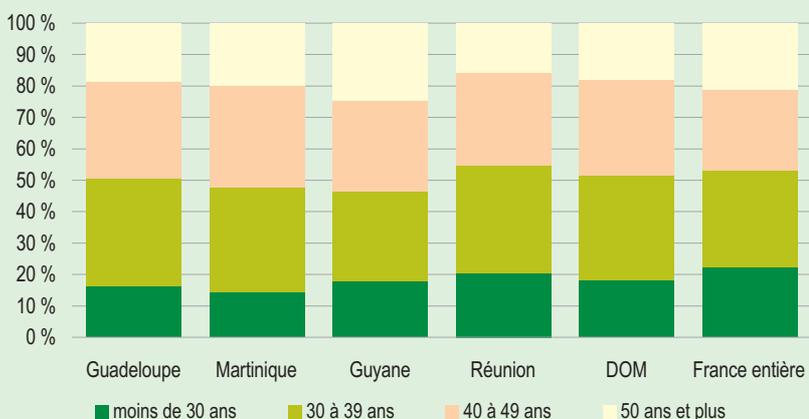
Répartition des allocataires du RMI suivant la structure familiale dans les DOM au 31 décembre 2005



Sources • CNAF.

■ GRAPHIQUE 7

Répartition des allocataires du RMI suivant leur âge au 31 décembre 2005



Sources • CNAF.

Pour en savoir plus

- Cazain S., Donné S., Hennion M., 2007, « Le nombre d'allocataires du RMI au 31 décembre 2006 », *Études et Résultats*, DREES, n° 561, mars.
- Nivière D., 2006, « Les allocataires de minima sociaux en 2005 », *Études et Résultats*, DREES, n° 539, novembre.
- Adje B., Nauze-Fichet E., 2006, « La répartition géographique des allocataires de minima sociaux fin 2005 », *Études et Résultats*, DREES, n° 528, octobre.
- Clément J., Mahieu R. (CNAF), 2006, « Les allocataires de minima sociaux dans les DOM : caractéristiques et évolution », *Les travaux de l'observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2005-2006*.

seules (13 %, contre 20 % en métropole). Ce phénomène est particulièrement marqué à la Réunion et en Guyane (graphique 6).

Inversement, les familles monoparentales sont proportionnellement plus nombreuses parmi les foyers allocataires du RMI (34 % versus 24 %), surtout en Guyane où leur part atteint 45 %.

Les couples avec enfant(s) sont également plus nombreux qu'en métropole (17 % versus 13 %), en particulier à La Réunion avec 25 % d'allocataires. De plus, le nombre de personnes à charge dans les foyers allocataires du RMI est en moyenne plus élevé : 30 % des foyers allocataires comptent au moins trois personnes à charge, alors que cette proportion n'est que de 25 % en France métropolitaine. Cette proportion atteint 40 % en Guyane en raison d'une très forte natalité dans ce département, les femmes ayant quatre enfants en moyenne. Ainsi, dans les DOM, un foyer allocataire couvre en moyenne 2,3 personnes (et seulement 2 pour l'ensemble de la France). Au total, 20 % de la population est couverte par le RMI dans ces départements.

Les allocataires d'âge intermédiaire sont proportionnellement plus nombreux dans les DOM

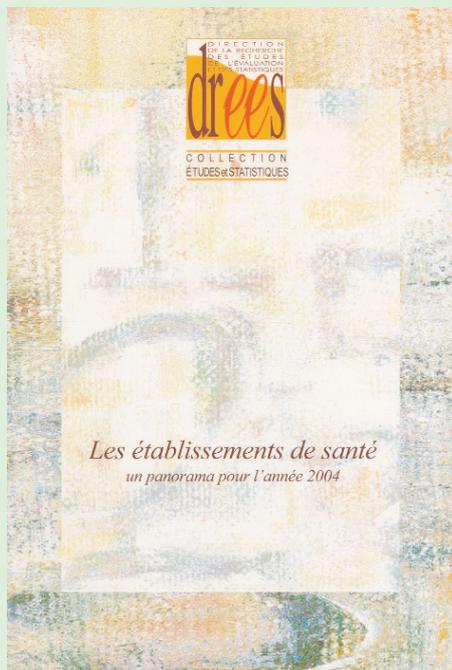
Fin 2005, les DOM comptent 14,9 % d'allocataires du RMI, contre 3,1 % en métropole. Ce taux est notamment très élevé chez les adultes de 30 à 39 ans (19,9 %) et de 40 à 49 ans (17,7 %). Ainsi, 64 % des allocataires du RMI dans les DOM ont entre 30 et 49 ans (graphique 7). La part des plus de 50 ans y est plus faible (11,3 %) ¹¹.

La part des allocataires de moins de 30 ans est plus élevée à La Réunion (20,3 %) que dans l'ensemble des DOM (18 %). Inversement, ce département compte proportionnellement moins d'allocataires de plus de 50 ans (15,7 %, contre 18 % dans l'ensemble des DOM), et contrairement à la Guyane où la proportion d'allocataires de plus de 50 ans atteint 24,7 %.

11. Cela s'explique en partie par l'existence du revenu de solidarité (RSO), dispositif créé en 2001 dans les DOM et s'adressant aux personnes d'au moins cinquante ans, bénéficiaires du RMI depuis au moins deux ans qui n'exercent pas d'activité professionnelle.

vient de paraître

LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ un panorama pour l'année 2004



Cet ouvrage présente les principales données relatives au système hospitalier français : elles portent sur les équipements, personnels et financements qui concourent aux différentes prises en charge par les établissements, ainsi que sur leur activité et leur clientèle.

Les fiches thématiques comportent chacune une sélection de tableaux, graphiques et cartes accompagnée d'un commentaire présentant les traits les plus caractéristiques des domaines abordés.

publication annuelle consultable sur :

<http://www.sante.gouv.fr/drees/donnees/es2004/es2004.pdf>